

## CAISSE DES ECOLES

Publié le :	CONSEIL DU	: 30 NOVEMBRE 2023
Présents : 9	DELIBERATION N°	: 37/2023
Représentés : 3	DG DE SECTEUR	: ANNE FEVRIER-LAMY
Absents : 5	SERVICE	: CAISSE DES ECOLES
Pour : 12	AFFAIRE SUIVIE PAR	: AMELIE TORET
Contre :		
Abstention :		

### ADOPTION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 DEVELOPPEE - BUDGET CAISSE DES ECOLES

#### LE COMITE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui permet aux établissements publics des collectivités territoriales d'opter pour la M57,

VU l'article 1 du décret n° 2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 et des dispositions diverses relatives au budget spécial de la préfecture de police de Paris

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU l'avis favorable du comptable public en date du 5 avril 2023 annexé à la présente délibération

**CONSIDERANT** que le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs ;

**CONSIDERANT** que ce référentiel a vocation à se substituer aux instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832 ;

**CONSIDERANT** que la Caisse des écoles s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**CONSIDERANT** que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités et à leurs établissements publics les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le Budget de la Caisse des écoles.

**AUTORISE** le Président de la Caisse des écoles à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

**AUTORISE** le Président de la Caisse des écoles ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 6 novembre se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

### Etaient présents :

Présents : M. Philippe ROGER, M. Héritier LUNDA, , Mme Brigitte JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme Stéphanie GONCALVES, M. Dimitri GORGE BERNAT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M. Emmanuel CUADRADO

### Représenté :

M. Jérémy NEZZAR, représenté par M. Adrien PIERSON  
M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.  
Mme Karla AREL donne pouvoir à Mme Brigitte JAUNET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

### Etaient excusés :

M. Marc LE MEUR, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Sonia KADDOUR, Mme Jocelyne LENHART, Mme Fabienne GUYOT.

Etaient présentes également : Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

<u>Nombre de membres</u>	
Composant le comité :	17
En exercice :	17
Présents :	9
Absents :	5
Représenté :	3